



MARTINE
BERTHET

SENATRICE DE LA
SAVOIE

*Membre de la
Commission des
Affaires Économiques*

*Membre de l'Office
Parlementaire
d'Évaluation des
Choix Scientifiques et
Technologiques*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE DE
LA SAVOIE

Canton Albertville I

*Présidente de la 5^{ème}
Commission*

ANETT

Vice-Présidente

Monsieur Sébastien Lecornu
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Paris, 23 mai 2026

Nos réfs : MB/DC

Monsieur le Premier Ministre,

Par le présent, je souhaite vous partager la totale incompréhension et la plus vive inquiétude des éleveurs et de tous les acteurs du pastoralisme à propos d'une décision, prise sans fondement valable, qui a conduit à faire relâcher par l'OFB dans « l'Arc alpin » une louve capturée accidentellement en Seine Maritime le 10 mai dernier.

La Préfecture de ce département a récemment communiqué sur ce sujet par une publication sur son site internet.

Toutes les organisations représentatives des éleveurs en Régions AURA et PACA voient, à juste titre, dans cette décision une rupture de confiance avec les autorités de l'Etat ; dès lors qu'elle a été prise et exécutée sans qu'ils ne soient consultés, dans un contexte pourtant marqué par une hausse sensible de la population lupine dans les Alpes et, conséquemment, de la prédation sur les troupeaux.

Les Services déconcentrés de l'Etat indiquent que la zone de relâcher a été définie selon plusieurs critères : « *éloignement des zones habitées et des infrastructures de transport, réduction des interactions avec les activités humaines, présence d'un habitat favorable à l'espèce concernée et prise en compte des enjeux agricoles locaux* ».

Comment « *les enjeux agricoles locaux* » ont-ils pu être pris en compte sans impliquer les acteurs concernés dans une décision aussi sensible ?

Pourquoi a-t-on préféré les laisser à l'écart et manquer ainsi de transparence ?

Cette situation est éminemment préoccupante et nécessite une intervention au plus haut niveau ; c'est l'objet de la présente interpellation.



En effet, l'exclusion des territoires concernés de la prise de décision, en marginalisant les agriculteurs et les élus locaux, est absolument anachronique et s'oppose aux intentions de votre gouvernement qui souhaitait s'engager dans une logique plus partenariale avec l'échelon local.

Outre les doutes sur la légalité du transfert de cette louve d'un département à l'autre, il est à craindre que, pour le Gouvernement, l'arc alpin soit désormais devenu une sorte de réserve nationale pour la population lupine, indépendamment du nombre de loups déjà présents dans les Alpes, des conséquences sur le pastoralisme et sur les éleveurs qui font vivre cette tradition.

Aussi, je vous serais reconnaissante de bien vouloir m'indiquer comment le Gouvernement envisage de revenir concrètement sur cette décision de relâcher et quelles mesures compte-t-il prendre pour que chaque démarche ou initiative relative à la population lupine, envisagée par les Services déconcentrés et Agences de l'Etat, soit systématiquement soumise en amont aux acteurs agricoles et aux élus des territoires concernés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

*Sûre de votre écoute
et vous en remerciant,*

Martine Berthet